



# FRAPNA

Contact : Marc Papillon  
Tél. : 06.82.57.21.27  
Courriel : marc.papillon@frapna.org

MONSIEUR LE PREFET DE LA  
DROME  
PREFECTURE  
BD VAUBAN  
26000 VALENCE

Objet : lettre ouverte à Monsieur le Préfet de la Drôme

Valence, le 6 novembre 2015

Monsieur le Préfet,

Nous prenons connaissance avec le plus grand étonnement de votre recours en appel contre la décision du Tribunal administratif de Grenoble qui annule votre arrêté déclarant d'utilité publique des travaux d'électricité profitant à une propriété aménagée sans autorisation dans un secteur isolé et classé en zone naturelle au PLU de Saillans.

L'urbanisation des zones naturelles et agricoles est au centre des préoccupations de vos services. Le Conseil d'administration de la FRAPNA a souhaité aussi rappeler dans sa réunion de septembre, que face à l'urgence climatique, les adhérents espèrent les accords internationaux de la COP 21, mais continuent à agir ici dans la Drôme sans attendre. Dans cet objectif, l'association mobilise les citoyens pour dénoncer les projets d'aménagement qui n'érigerait pas comme priorités la densification urbaine et la préservation des terres agricoles et naturelles.

Nous approuvons vos exigences pour le dernier projet de SCoT Rovaltain : vous déplorez, comme nous, que ce territoire pourtant très impacté par l'étalement urbain, puisse afficher l'objectif d'une densité urbaine la plus faible de la région Rhône-Alpes. Ici, les projets d'aménagement semblent être proposés par des élus soucieux de se libérer de toutes les contraintes règlementaires pour tenir des promesses électorales irresponsables. C'est ainsi que la modification du PLU de Valence ou de Montéléger, le PDU Valence Romans sont soumis à enquête publique dans la précipitation avant l'adoption du SCoT...

Si nous nous retrouvons ici pour préserver l'intérêt collectif, nous ne comprenons pas vos objectifs sur plusieurs dossiers dans lesquels nous considérons que vous ne soutenez pas l'application de la réglementation. En voici une liste non-exhaustive :

- Dérogation accordée à la commune de Montélimar pour l'ouverture à l'urbanisation de secteurs relevant des zones agricoles et naturelles permettant la modification du PLU.
- Renouvellement de l'autorisation de la carrière Roffat sur le périmètre de protection du captage de la Vesque sur la commune de Puységir.
- Pas de recours en conseil d'Etat contre l'entreprise Roffat qui obtient en cour d'appel l'annulation de l'arrêté de protection du captage d'eau potable de la Vesque...
- Malgré notre recours gagné devant le Conseil d'Etat contre la mairie de Crest et annulant le permis de construire de la fédération de chasse, pas d'exigence de mise en conformité.

FRAPNA Drôme • 38 Avenue de Verdun • 26000 VALENCE  
Tél. : 04.75.81.12.44 • E-mail : [frapna-drome@frapna.org](mailto:frapna-drome@frapna.org) • Site : <http://www.frapna-drome.org/>  
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature reconnue d'utilité publique • Délégation de France Nature Environnement

*La FRAPNA est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée.*

Nous avons multiplié ces dernières années, à juste titre, les recours contre des PLU ou autres documents d'urbanisme. Nous avons réussi parfois à préserver le bien commun, comme face au Centerparcs des Chambaran, mais sous quelle échéance ? Les citoyens viennent nous trouver nombreux, parfois des élus... Nous leur rappelons que nous sommes des animateurs du débat public, stimulant la participation et la responsabilisation, mais que nous ne pouvons pas être des garde-fous. Les affaires poursuivies devant les tribunaux nous demandent un important investissement humain et financier, avec exceptionnellement des indemnités forfaitaires très faibles au regard de la réalité de nos frais d'avocat. Nos adhérents subissent aussi la crise économique, nos ressources s'amenuisent. La pérennité de nos actions est en question. Nous n'avons pas les moyens ni la mission d'exercer le contrôle de la légalité... Certaines administrations auraient-elles espéré trouver dans notre association le bras armé dont elles ne disposaient plus ? A vous et à vos services, Monsieur le Préfet, nous voulons faire connaître nos limites et partager nos craintes.

A Saillans, à Valence, à Montélimar, à Crest mais aussi à Nyons ou au Poët Célard, nous vous alertons pour que les moyens de l'Etat soient mobilisés pour préserver la planète, AVEC les citoyens que nous aurons contribué à sensibiliser.

Veillez croire, Monsieur le Préfet, à notre volonté d'agir pour le bien commun.

Pour le Conseil d'Administration,  
Didier Ariagno, Président

